CESEC

Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française
'Āpo'ora'a Mātutu Ti'arau e Mata U'i nō Pōrīnetia farāni

VŒU

Relatif à l'harmonisation de l'âge d'accès et de la pratique des formations BAFA et BAFD en Polynésie française

Proposé et rapporté par :

Monsieur Nahiti TEARIKI

Transmis par le bureau **le 5 décembre 2025**
Et adopté en assemblée plénière **le 16 décembre 2025**

01/2025

VŒU

Vu les dispositions du règlement intérieur du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française (CESEC) ;

Vu la réunion du collège de la vie collective du **5 décembre 2025** ;

Vu le projet de vœu rapporté par M. Nahiti TEARIKI n° 997 **du 8 décembre 2025** ;

Vu la transmission de la convocation des membres du CESEC en plénière n° **1165/CESEC/2025 du 8 décembre 2025** ;

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **16 décembre 2025**, le vœu dont la teneur suit :

'Āpo'ora'a Matutu Ti'a Rau e Mata U'i Nō Pōrīnetia Farāni
Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française

Assemblée plénière du 16 décembre 2026

Présenté par M. Nahiti TEARIKI

Vœu relatif à l'harmonisation de l'âge d'accès et de la pratique des formations BAFA et BAFD en Polynésie française

Face aux difficultés de recrutement dans les structures d'accueil de mineurs et à la volonté exprimée par de nombreux jeunes polynésiens de s'engager plus tôt dans les missions éducatives et citoyennes, le CESEC considère nécessaire de moderniser les conditions d'accès aux formations du secteur de l'animation. A ce titre, il propose d'harmoniser la réglementation locale avec celle de la métropole afin de permettre l'entrée en formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur dès 16 ans et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur dès 18 ans. Cette évolution contribuerait à renforcer les équipes d'encadrement, à soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire, et à offrir aux jeunes du *fenua* de nouvelles perspectives d'engagement et de professionnalisation.

PROJET DE VŒU

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française, réuni en séance plénière**,** souhaite attirer l'attention des décideurs institutionnels du Pays sur la nécessité d'adapter la réglementation encadrant les formations du secteur de l'animation en Polynésie française.

Les structures d'accueil de mineurs – centres de loisirs, accueils périscolaires, séjours de vacances, dispositifs communaux, associatifs ou religieux – rencontrent depuis plusieurs années des difficultés persistantes pour recruter des animateurs et des directeurs qualifiés. Cette pénurie est particulièrement marquée dans les archipels éloignés, où les effectifs disponibles sont limités et où les contraintes géographiques, logistiques et financières accentuent les difficultés de recrutement et de fidélisation. Ces tensions fragilisent le fonctionnement des activités éducatives, limitent la possibilité d'ouvrir ou de maintenir des structures d'accueil, et affectent la continuité des services proposés aux enfants et aux familles.

Le CESEC observe par ailleurs que la jeunesse polynésienne fait preuve d'un dynamisme remarquable. Nombreux sont les lycéens et jeunes adultes qui souhaitent s'impliquer dans des actions collectives, participer à la vie des communes, découvrir les

métiers de l'animation ou acquérir une première expérience professionnelle reconnue. Le cadre réglementaire actuel, qui fixe l'âge d'accès au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur à un niveau plus élevé qu'en métropole, constitue aujourd'hui un frein à cet engagement. En réduisant ces seuils d'âge, la Polynésie française offrirait à ses jeunes un accès plus précoce à des responsabilités valorisantes et structurantes, en cohérence avec leur envie d'agir et de contribuer à la vie sociale du *fenua*.

Le CESEC rappelle également que les évolutions récentes du Code de l'action sociale et des familles, issues notamment des décrets de 2020 et 2022, permettent désormais aux jeunes métropolitains d'accéder à la formation d'animateur dès 16 ans et à celle de directeur dès 18 ans. Ces mesures ont démontré leur pertinence : augmentation du nombre d'animateurs formés, renforcement des équipes éducatives, ouverture plus régulière des accueils collectifs de mineurs et développement de parcours d'engagement et de professionnalisation.

Aussi, le CESEC estime qu'une harmonisation de la réglementation polynésienne avec ces standards nationaux permettrait de moderniser le secteur de l'animation, de sécuriser les activités proposées aux enfants et aux adolescents, et de soutenir les acteurs éducatifs du Pays. Cette évolution répondrait également à un enjeu d'équité territoriale, en offrant aux jeunes polynésiens les mêmes opportunités que ceux de l'hexagone.

En conséquence, le CESEC émet le vœu que les autorités compétentes engagent les démarches nécessaires afin de modifier les articles 15 et 18 de la délibération n° 99-71 APF du 11 mai 1999 relative au *Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur* (BAFD), ainsi que l'article 13 de la délibération n° 99-72 APF du 11 mai 1999 relative au *Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur* (BAFA), afin de permettre :

– l'accès à la formation au **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** et la réalisation du stage pratique dès **16 ans** ;

– l'accès à la formation au **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)** et la réalisation du stage pratique dès **18 ans**.

Le CESEC considère qu'une telle évolution renforcerait les capacités locales d'encadrement, améliorerait la qualité et la sécurité des activités proposées aux mineurs, soutiendrait les initiatives associatives, et contribuerait à offrir aux jeunes polynésiens de véritables perspectives de formation, d'engagement et d'insertion professionnelle dans le secteur de l'animation et de l'éducation.

Tel est le projet de vœu soumis à votre approbation.

SCRUTIN

Nombre de votants :	……..	38
Pour :	……..	38
Contre :	……..	00
Abstention :	……..	00

ONT VOTÉ POUR : 38

Représentants des entrepreneurs

01	BENHAMZA	Jean-François
02	LABBEYI	Sandra
03	LAO	Diego
04	PLEE	Christophe
05	ROIHAU	Andréa
06	TREBUCQ	Isabelle

Représentants des salariés

01	GALENON	Patrick
02	LE GAYIC	Vaitea
03	ONCINS	Jean-Michel
04	POHUE	Patrice
05	TAEATUA	Edgar
06	TEHEI	Vairea
07	TERIINOHORAI	Atonia
08	TIFFENAT	Lucie
09	YIENG KOW	Diana

Représentants du développement

01	LAI	Marguerite
02	MAAMAATUAIAHUTAPU	Moana
03	ROOMATAAROA-DAUPHIN	Voltina
04	TEFAATAU	Karl
05	TEMAURI	Yvette
06	THEURIER	Alain
07	UTIA	Ina

Représentants de la cohésion sociale et de la vie collective

01	BAMBRIDGE	Maiana
02	CARILLO	Joël
03	CHUNG TIEN	Tahia
04	FOLITUU	Makalio
05	LUCIANI	Karel
06	NORMAND	Léna
07	PORLIER	Teikinui
08	PROVOST	Louis
09	RAOULX	Raymonde
10	TEARIKI	Nahiti
11	VITRAC	Marotea

Représentants des archipels

01	BARSINAS	Marc
02	BUTTAUD	Thierry
03	NESA	Martine
04	TEIKITEKAHIOHO	Teautaipi
05	WANE	Maeva